

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

Faisant suite aux auditions en date du 20 mars et du 15 avril 2024, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude concernant la :

Spécialité MEDECINE CARDIOVASCULAIRE (classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	Prénom
1	ATTOLOU	Fifatin Bénédicte Lydvine
2	BEN REJEB	Oussama
3	BODJRENOU	Sourou Aude
4	GBETCHEDJI	Billy Shadrac Quartus
5	KOIVOGUI	Diarra
6	SODOU	Laou-Abalo
7	TOURE	Boubacar
8	YAAKOUBI	Wael

Cette liste est valable 18 mois.

Cayenne, le 15 avril 2024

Dimitri Grygowski
Directeur Général de l'ARS de Guyane
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

